

Ne pas prendre les vessies pour des lanternes !

Un vieux proverbe dit : « Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage. ». La réorganisation des centres de Courtaboeuf a fait l'objet d'un certain nombre d'écrits ou de propos, surfant sur les craintes et certaines peurs légitimes. Résultat : une certaine confusion dans l'esprit du personnel, ce qui était sans doute l'effet recherché. Pour la CFDT, le syndicalisme ne doit pas être entaché par des pratiques de manipulation de l'information, mais doit au contraire être exemplaire dans la compréhension des enjeux par les agents. Cela suppose de dire la vérité, afin que chacun puisse se forger sa propre opinion, en pesant le pour et le contre. C'est ce que nous appelons « l'émancipation individuelle et collective », qui est une de nos valeurs fondamentales.

◆ Qui est responsable de la réorganisation ?

C'est clairement la Direction de La Poste qui est responsable des projets de réorganisations et de leur mise en œuvre. Le cadre de l'action syndicale est de négocier, tant sur la pertinence d'une nouvelle organisation que sur les contreparties à obtenir pour le personnel. Depuis la loi Aubry 2 sur le temps de travail, il y a obligation d'avoir un accord sur des régimes de travail cycliques de plus de 4 semaines. L'action syndicale n'est donc pas simplement de se cantonner dans une opposition stérile, ce qui est souvent confortable, mais bien d'agir pour faire prendre en compte l'intérêt des agents. Pour la CFDT, cela se traduit par une volonté d'obtenir des résultats concrets, en lien avec les réalités vécues par le personnel.

◆ Quel lien avec Facteurs d'avenir ?

Le lien entre réorganisation et facteur d'avenir n'existe que sur les aspects relatifs aux fonctions et attributions des équipes. Il est évident que les tournées, dès lors qu'il y a des tournées sécables, sont impactées au travers du découpage. Autrement, il n'y a pas de liens entre productivité (suppressions d'emplois) et facteurs d'avenir : au contraire, le fonctionnement en équipe oblige à injecter des emplois pour tenir les organisations. Lorsqu'il y a suppressions d'emplois, c'est à cause de l'automatisation, des casiers CHM, du TG4...mais pas à cause de facteurs d'avenir en tant que tel ! Dire le contraire est faux !

◆ Est-ce que tout est bien dans le meilleur des mondes alors ?

Bien sûr que non ! Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de suppressions d'emploi qu'il ne faut pas être vigilants sur la façon dont est organisé le travail, sur les horaires, sur les conditions de travail, sur les processus de comblements de postes, sur les promotions. Que cela soit clair : ce n'est pas parce que la CFDT revendique et se positionne en vue de négocier dans un esprit constructif, que nous soutenons la Direction. C'est un amalgame qui est, pour nous, une insulte à notre vision du syndicalisme. On peut ne pas être d'accord avec nous, mais nous n'acceptons pas de nous faire paraître pour ce que nous ne sommes pas !

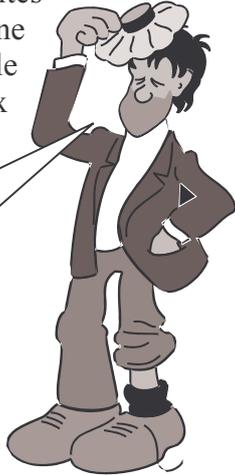
◆ Que se passe-t-il si un accord sur les régimes de travail est dénoncé ?

D'abord, faire croire que dénoncer un accord sur les régimes de travail induit que rien ne bouge est FAUX ! Si les agents gardent leur régime de travail actuel pendant un an, ils subissent ensuite l'application stricte de la loi, où il n'y a pas besoin d'accord : 35 heures en 6 jours, sans aucun repos de cycle. De plus, cela ne modifie en rien la réorganisation des tournées et des positions de travail ! Celle-ci interviendra de toute façon, mais sans aucune contrepartie pour les agents ! **C'est ça la VERITE !** La question à se poser, la seule, c'est : vaut-il mieux engranger ce qui a été négocié, quitte à en modifier après des points si on voit que ça ne va pas ; ou vaut-il mieux rester sur notre régime de travail actuel pendant un an, sachant que la réorganisation aura lieu quand même, et tout perdre après.

◆ **Comment s'est passé le processus de promotion ? Pourquoi certains ayant très peu d'ancienneté ont pu être candidats ?**

Là encore, il faut expliquer les vraies modalités et le contexte, pour comprendre le déroulé des opérations. IL N'Y A PAS DE PROMOTIONS pour le moment. Comme tout le monde est dans l'attente de la parution des décrets pour mettre en place les nouvelles modalités de promotion, ce qui s'est passé à Courtaboeuf, comme ailleurs, c'est que nous sommes dans un processus de pré-sélection, où les candidats qui auront été élus seront retenus sur les postes de 2.1 ou 2.2. Mais comme les règles de la promotion future ou actuelle ne s'appliquent pas dans cette phase transitoire, tout un chacun a pu candidater, même ceux qui n'ont pas deux ans d'ancienneté à La Poste. Cela ne veut pas dire qu'ils seront retenus, et d'ailleurs, ils ne devraient pas l'être. Y compris celles et ceux qui seront retenus ne sont pas encore pour autant PROMUS ! Ils devront, entre juillet et octobre 2007, passer la véritable promotion, pour régulariser leur situation. Les fonctionnaires auront, en attendant, la prime de distorsion fonctionnelle, et les contractuels, un effet rétro-actif au 1^{er} jour sur le poste supérieur. Il y a d'autres problématiques qu'il faudra résoudre,

notamment sur la façon dont on utilisera les deux processus de promotion ou pas. Mais c'est une autre histoire sur laquelle nous reviendrons par la suite. Par contre, la CFDT est très étonnée de la remontée de cette question. **C'est de la responsabilité de la Direction que d'informer les agents sur la manière d'opérer ces pré-sélection, les conditions de candidatures, les conséquences en attendant les régularisations. Il va falloir qu'elle s'améliore en terme de transparence et de communication, sinon, c'est le fil de la confiance qui va se casser.** Nous ne comprenons pas non plus que certains aient pu véhiculer d'autres discours : soit il y a une méconnaissance forte des modalités de la phase transitoire, soit il y a une volonté délibérée d'induire le personnel en erreur. Dans les deux cas, c'est irresponsable.



Ben punaise, faut vraiment connaître son sujet pour en causer !

■ **Pourquoi la CFDT n'appelle-t-elle pas à la grève le 7 juin ?**

Si nous n'appelons pas, ce n'est pas parce que nous refusons ce moyen, c'est parce que nous estimons qu'il vaut mieux garder des forces pour corriger les ratés éventuels de l'organisation. Les appels à la grève sont formulés pour un rejet total de facteurs d'avenir, c'est-à-dire de ce qui pouvait apporter du plus à la réorganisation. C'est déconnant, et d'autant plus par rapport à la date choisie. Le Jeudi 7, c'est la veille du CTP du 8, qui officialisera la réorganisation. Comme un CTP n'est pas une instance de négociation, la grève devra non seulement être ultra majoritaire, mais durer au minimum jusqu'au lundi, soit 5 jours d'entrée. Et pour négocier quoi ? Le retrait de facteurs d'avenir ? Si la CFDT devait appeler à la grève, ce sera à un autre moment, pour obtenir des redécoupages, des emplois, des volants en classe 2. Mais ça, ça ne peut être crédible qu'à la lecture du travail de chacun après le 18 juin, même si nous espérons avancer d'ici là sur le volant professionnel en classe 2.

Aujourd'hui, ce n'est pas notre choix. Notre choix, c'est de faire avec vous le pari de l'intelligence ! Parce que vous méritez mieux que les discours apocalyptiques stériles, nous continuerons à vos côtés à agir pour des résultats concrets !

Avec vous, pour vous : la CFDT !

Une force d'actions, de propositions, de négociation à votre service !